

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GAP - 0501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 24/07/2025 - B2025/003402 - 2024 B 00074 - 893 581 033 - 22 CPR

Désignation de l'entreprise <b>SAS 22 CPR</b>		<b>22 Rue CONDORCET</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		<b>13016 MARSEILLE</b>		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		8 9 3 5 8 1 0 3 3 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le	
				31122024	
				Exercice N-1 clos le	
				31122023	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	<b>Total I (5)</b>	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068		070	
		072	3 740	074	3 740
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	080		082	
		084	1 183	086	1 183
	Valeurs mobilières de placement	092		094	
	Disponibilités	096	4 923	098	4 923
	Charges constatées d'avance *	110	4 923	112	3 740
<b>Total II</b>				4 923	
<b>Total général (I + II)</b>				3 740	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131 )	132			
	Report à nouveau	134		437	(48)
	Résultat de l'exercice	136		(39)	484
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142		1 897	1 937
Provisions pour risques et charges	154				
<b>Total II</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )	172			77
	Comptes courants d'associés	173		1 026	1 426
	Autres dettes	175		2 000	
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176		3 026	1 803	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		4 923	3 740	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

**CERTIFIÉ CONFORMÉ  
À L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 22 CPR</b>		Exercice N clos le <b>31122024</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122023</b>		Néant	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens } dont export { services * } intracommunautaires		215	214				
				217	218	7 861	2 723		
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	7 861	2 723			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....			242	6 195	2 112		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244		50		
	Rémunérations du personnel *			250	1 705				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254				
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262					
		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	7 900	2 162			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	(39)	561			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *			306			77			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	(39)	484			
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	39		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexties)	986		989					
	ZFA NG (44 quaterdecies)	Zone franche urbaine (44 octies A)			991				
					992				
			345		344				
			987		127				
	dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			655				
					643		645		
				648		649			
				641					
				647					
				990					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				352		354	39		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables * :					360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				370		372	39		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

# SAS 22 CPR

Société par actions simplifiée au Capital de 1 500 €

Siège Social : 5, rue Paul Bert – 05000 GAP

RCS GAP 893 581 033

---

## RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

---

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

### 1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2024 n' a pas été marqué par des évènements significatifs.

### 2- EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

### 3- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Des perspectives d'accroissement de notre chiffre d'affaires sont attendues. Nous nous attacherons à mieux maîtriser nos coûts afin d'améliorer notre résultat d'exploitation.

#### 4- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Nous n'avons aucune mention pertinente à formuler concernant l'analyse de l'évolution des affaires.

#### 5- PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Face au contexte économique actuel, nous ne pouvons que subir la crise avec tous ses effets soit « risques et incertitudes à la hausse ».

#### 6- UTILISATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous n'avons rien de particulier à stipuler en la matière.

#### 7- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### 8- EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

##### Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à :	7 861 €
Le total des produits d'exploitation s'élève à :	7 861 €
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à :	7 900 €
Le résultat d'exploitation ressort à :	- 39 €
Le résultat financier s'élève à :	0 €
Le résultat exceptionnel s'élève à :	0 €
Le montant de l'impôt sur les Sociétés s'élève à :	0 €
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par <b>une perte</b> de :	<b>39,27 €</b>
Au 31 Décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à :	4 923 €

9- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Nous n'avons rien de plus à ajouter que dans le paragraphe précédent.

10- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

11- AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé d'affecter **la perte** de l'exercice s'élevant à **39,27 €** de la manière suivante :

- **Au report à nouveau** **39,27 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>	<u>REFACTION</u>
Exercice 2021	Néant	Néant
Exercice 2022	Néant	Néant
Exercice 2023	Néant	Néant

12- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **0 €** correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

13- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

14- RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de **0.00 €**.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

Madame Isabelle ORFANIDES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name.

# SAS 22 CPR

Société par actions simplifiée au Capital de 1 500 €

Siège Social : 5, rue Paul Bert – 05000 GAP

RCS GAP 893 581 033

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 MAI 2025

---

L'An Deux Mille Vingt-cinq et le trente mai, à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 15 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Isabelle ORFANIDES préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que tous les actionnaires sont présents et représentés.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux actionnaires au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus au Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Ratification de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à **0,00 euros**.

*CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### DEUXIEME RESOLUTION

Il est décidé d'affecter la **perte** de l'exercice s'élevant à **39,27 €** de la manière suivante :

- **Au report à nouveau** **39,27 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Autres revenus</u>	<u>Revenus non éligible à l'abattement</u>
Exercice 2021	Néant	Néant	Néant
Exercice 2022	Néant	Néant	Néant
Exercice 2023	Néant	Néant	Néant

*CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée,  
étant observé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant global de 0,00 €.

*CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le Président.

Le Président  
Madame Isabelle ORFANIDES

